

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 26 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 20 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h00**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseiller absent : 1

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; CORRADINI Roselyne ; CORBINEAU Elodie ; POYET-MOREUL Evelyne ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît ; BIBOLLET Maxime ; LAMBERSSENS Dominique

Pouvoirs (3) :

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme CORRADINI Roselyne

Mme MEILLIER Claire donne pouvoir à Mme POYET-MOREUL Evelyne

M. ALBANEL Xavier donne pouvoir à M. BIBOLLET Maxime

Absent (1) : M. Pierre CREDOZ

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

Les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés successivement.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2) DELIBERATION N°2023-039 : DENEIGEMENT 2023 À 2026

Le Maire rapporte au conseil que suite à une consultation auprès de cinq entreprises pour le déneigement des saisons hivernales de 2023 à 2026 portant sur 3 lots, deux entreprises ont répondu à l'Appel d'Offre. Il s'agit de l'entreprise Belchamp Transports et Services domicilié 277, route de Serraval 74230 LES CLEFS pour les lots n°1 et 2 et de l'entreprise Benoit Paysage domiciliée à La Lavanche 74230 SERRAVAL pour le lot n°3.

La commission Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 18 octobre 2023 en mairie et propose au conseil municipal d'établir une convention de déneigement pour les périodes hivernales du 1^{er} novembre au 31 mars des années 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026 **avec l'entreprise Belchamp Transports et Services pour les lots n°1 et 2 aux tarifs suivants :**

110 € H.T de l'heure pour le lot n°1. Les dimanches et jours fériés seront majorés de 50%. Les heures supplémentaires seront majorées de 25% au de là de 9h/jour.

Une astreinte de 2 500 € HT sera versée chaque mois pendant les périodes hivernales du 1^{er} novembre au 31 mars, soit 5 mois, à l'entreprise Belchamp Transports et Services.

Une discussion s'ouvre sur le montant de l'astreinte.

Le Maire rappelle que les prix ont augmenté dans tout les secteurs d'activité et que de moins en moins de personne répondent aux appels d'offre. L'année prochaine l'entreprise Belchamp Transport et Services pourra investir dans un matériel neuf plus performant.

Le Lot n°1 comprend :
Le hameau du Cropt jusque devant chez Alain Crédoz
La voie communale du Trasserand
La voie communale de Belchamp
La voie communale de Montisbrand
La voie communale des Nantets
La route des Grangettes
Chemin rural de Pecherat
Chemin rural du Reposoir
parking dépôt de sel
parking dit du point I
Dépannage éventuel des autres voies communales

90 € H.T de l'heure pour le lot n°2. Les dimanches et jours fériés seront majorés de 50%. Les heures supplémentaires seront majorées de 25% au de là de 9h/jour. La commune s'engage à mettre à disposition de Belchamp transports et Services son tracteur en état de marche (New Holland de 165 ch). L'entreprise devra l'assurer et prendre à sa charge les frais de personnel, l'usure de la lame à neige, le gazole et l'AdBlue.

Pas d'astreinte, ni de minimum garanti pour ce lot.

Lot n°2 :
chemin des Lys
route des Pohets
route des Galfas
route des Envers des Clefs
route de Sulens
rue des Clefs du croisement route de Serraval jusqu'au croisement route de Sulens
Garage communal
parking croisement route de Serraval et Rue des Clefs
Dépannage éventuel des autres voies communales

Vincent LANAUD, est le prestataire de Belchamp Transport qui assurera le déneigement du lot n°2.

La commission Appel d'Offres du mercredi 18 octobre 2023 propose au conseil municipal d'établir une convention de déneigement pour les périodes hivernales du 1^{er} novembre au 31 mars des années 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026 **avec l'entreprise Benoît Paysage pour le lot n°3 aux tarifs suivants :**

120 € H.T de l'heure. Les dimanches et jours fériés seront majorés de 50%. Les heures supplémentaires seront majorées de 25% au de là de 9h/jour.

Un minimum garanti de 1 100 € HT sera versé chaque mois pendant les périodes hivernales du 1^{er} novembre au 31 mars.

Lot n°3 :
rue des clefs de croisement route de Sulens à la place du village
place du village et ses parkings
Cour de l'école
parking salle des fêtes et ancienne école
parking du Château
parking en contrebas de la Mairie

Dominique LAMBERSSENS propose que la durée des conventions soit du 15 novembre au 15 mars et non du 1^{er} novembre au 31 mars.

Heure d'arrivée prévue de Benoit Paysage : avant 7h30 et si il neige après 7h30 la route sera barrée au niveau de l'intersection de la rue des Clefs et de la route de Sulens pour que les voitures des parents d'élèves qui posent leurs enfants à l'école ne montent pas jusqu'à l'école : un arrêté de circulation sera rédigé dans ce sens.

Problème des travaux de la fibre optique non terminés Route du Trasserand + village du Cropt. Proposition de Benoit BASTARD-ROSSET : faire intervenir La Colas pour les travaux de rebouchage de la chaussée et refacter les travaux au Syane.

Déneigement devant l'église + devant la mairie + l'accès à la salle des fêtes : tour de rôle des élus ou demander via les Clefs de l'Info si certaines personnes sont disponibles pour faire le déneigement de ces 3 endroits.

Faire un appel d'offre plus tôt : au mois de juillet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTÉ d'établir une convention de déneigement avec les entreprises Belchamp Transports et Services pour les lots n°1 et 2 et Benoit Paysages pour le lot n°3 aux tarifs énoncés ci-dessus pour les périodes hivernales du 1^{er} novembre au 31 mars des années 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026.

3) Le point n°3 à l'ordre du jour : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information des Risques majeurs est retiré car le PCS sera finalisé en décembre 2023 et une réunion entre élus est prévue avant le prochain conseil du 7 décembre 2023.

4) DELIBERATION N°2023-040 : EMBLACEMENT DE TAXI

Le Maire informe le conseil municipal que la mairie des Clefs a consenti, au terme d'une délibération du 5 mai 2010 et au terme d'un arrêté en date du 10 septembre 2010, une autorisation de stationnement de taxi situé au chef lieu de la commune des Clefs pour le compte de M. TIRODE Jérôme (le loueur).

Puis en date du 9 octobre 2015, le loueur a consenti la location de sa place de stationnement assorti d'une promesse de vente de cette licence à la société SAS FRANLUC pour une durée de 10 ans.

La société SAS FRANLUC a informé le loueur de son souhait de transférer le contrat de location du 9 octobre 2023 au profit du locataire-gérant, sa société mère : la société Aravis AMBULANCES.

La Société Aravis AMBULANCES exerçant l'activité de taxi et ambulancier, s'est montrée intéressée pour reprendre l'exploitation de l'autorisation de stationnement accordé au loueur et à se substituer à la société SAS FRANLUC dans le bénéfice de la promesse de vente accordée par le loueur.

Le Maire propose le maintien de l'autorisation de stationnement au profit de la société Aravis AMBULANCES sur une place de parking public du chef lieu moyennant une redevance annuelle au prix de 250 EUR à compter du 15/11/2023.

Une discussion s'ouvre quant à la pertinence d'instaurer une redevance pour une place de parking public sans être sûre qu'une place de parking soit libre. En effet, il y a peu de place de parking au chef lieu et ces places peuvent être toutes prises à l'occasion de sépulture ou autre événement. Les élus ne sont pas favorables à la création d'une place de parking attribué à un taxi.

Il est souligné que le village des Clefs ne dispose pas de parking payant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE de mettre en place une redevance annuelle pour un emplacement de taxi sur une place de parking public au profit de la société Aravis AMBULANCES ;
- REFUSE de créer une place de parking attribué au profit de la société Aravis AMBULANCES ;
- AUTORISE que la société Aravis AMBULANCES stationne sur une place de parking public dès lors qu'une place est libre.

5) Rapport d'activité 2022 de la CCVT

Le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la CCVT

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bâtiment : problème chaufferie de l'ancienne école ne se déclenche pas. IDEX repasse demain, vendredi 27 octobre 2023 dans la matinée.

Commission Routes : **rue des Clefs** : le rabotage est prévu le lundi 30 octobre 2023 et la pose des enrobés -depuis le garage communal jusqu'à la salle des fêtes- est prévue le mardi 31 octobre 2023.

Dominique LAMBERSENS ne comprend pas pourquoi toute la rue des Clefs n'est pas refaite à neuf, c'est-à-dire jusqu'au niveau de la mairie, incluant les parkings. Frédéric PERRISSIN-FABERT répond que La rue des Clefs est une route Départementale dont les travaux de réfection sont de la compétence du Département et non de la Mairie.

Des habitants domiciliés Chemin de Chantanfegny ont demandé le déneigement de ce chemin rural. Réponse du maire : non car pas d'obligation de la mairie de déneiger un chemin rural. Par contre le chemin sera ré-empierre par la commune.

Commission CCAS :

Prise de parole d'Elodie CORBINEAU : a visité la crèche de Dingy-Saint-Clair avec le Maire. Il s'agit d'une nouvelle crèche associative subventionnée à hauteur de 70% par la Caf, le Département, La Région et l'Etat. 20 berceaux sont réservés pour la commune de Dingy-St-Clair. Alex a demandé à réserver des berceaux : coût 9000 EUR par an par berceau.

Elodie CORBINEAU précise que la clef de répartition de l'Association la Farandole est faite par rapport au nombre d'habitant. Souhait d'une nouvelle clef de répartition par rapport au nombre d'actif : convention à revoir.

Future crèche à l'emplacement de la mairie actuelle : Commission à créer pour déterminer le type de structure de crèche souhaité par Les Clefs. Elodie CORBINEAU souligne que la CAF n'est pas favorable à une crèche privée car les tarifs pratiqués ne sont pas encadrés et qu'ils peuvent être très élevés.

Commission scolaire : grand projet jardin dans la cour de l'école. Garage à vélos, pour les vélos communaux des petits, demandé. Valises à jouets souhaitées par la Directrice.

Goûter d'Halloween du 20 octobre 2023 dans la salle des fêtes organisé par le service périscolaire : grand succès.

A terme, le PPMS sera à réaliser par la Mairie par la commission scolaire. A prévoir : Alarme qui relie l'école à la cantine.

DIVERS

Prise de parole du Maire : la CCVT assurera la Compétence eau et assainissement à partir de 2026, délibération au prochain conseil communautaire, 2 services techniques seront maintenus : un à Saint-Jean-de-Sixt et un à Thônes.

Le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de Annie BIANCHETTI et Bernard AGNELLET pour la mise à disposition de la salle des fêtes à l'euro symbolique le 7 octobre 2023 pour l'Hospitalité Diocésaine Notre Dame de Lourdes.

Le Maire rappelle qu'une réunion publique sécurité routière a eu lieu le 19 octobre 2023 dans la salle des fêtes suite aux problèmes d'excès de vitesse Route de Serraval constatés par les riverains. Un compte rendu de cette réunion publique est en cours de rédaction, sera envoyé à tous les participants et déposé sur le site internet de la mairie. Le Maire précise qu'il a rendez-vous le 25 novembre 2023 avec les services de la Préfecture pour la pose d'un radar temporaire Route de Serraval et, qu'à sa demande, les gendarmes viendront faire des contrôles plus souvent.

Création d'une Commission pour la mise en place de la taxe de séjour avec Elodie CORBINEAU, Roselyne CORRADINI et le Maire.

Prochain conseil municipal prévu le jeudi 7 décembre 2023.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX